

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-112_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°112/2023

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 11 juillet 2023

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-113_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°113/2023

Objet : Mobilités : création du Comité des partenaires des AOM et désignation des membres

Le Président expose qu'en qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt est tenue de créer un Comité des partenaires, conformément aux obligations définies dans la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 Décembre 2019. La composition et les modalités de fonctionnement de cette instance de concertation restent à la libre appréciation de la CCPH, qui doit associer, *a minima*, des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.

• **Objectifs**

Le Comité des partenaires est une instance consultative visant à **renforcer le dialogue** entre l'autorité organisatrice et les employeurs et les usagers/habitants. Il est consulté par l'AOM :

- **Avant toute évolution substantielle** de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place,
- Avant toute instauration ou **évolution du taux du versement mobilité**.

• **Modalités :**

Le Comité des partenaires est présidé par le Président de la CCPH ou son représentant et se réunit au moins une fois par an. Il émet un avis simple mais obligatoire sur les sujets tenant à l'évolution de l'offre mobilité et du fonctionnement du service.

Les modalités de fonctionnement du Comité seront précisées dans le règlement intérieur qui sera ultérieurement élaboré et soumis à l'approbation des élus du Conseil communautaire.

- **Composition du Comité des partenaires :**

Il est proposé d'arrêter la composition à parité entre **9 représentants des usagers** et **9 représentants des financeurs**, soit **18 membres** au total, et selon le détail ci-dessous :

	Représentants	Sièges
USAGERS	Syndicats de salariés (parmi les plus représentatifs)	2
	Education Nationale	1
	Association des parents d'élèves	2
	Association « Handicap »	1
	Association d'usagers	1
	Usagers (sur candidature tirés au sort)	2
	TOTAL	9
FINANCEURS	Syndicats patronaux (parmi les plus représentés)	2
	Chambres consulaires	2
	Elus	5
	TOTAL	9

Pour la désignation des élus, il est proposé d'associer comme membres consultatifs les conseillers départementaux.

Sont désignés Fernand BURKHALTER, Dominique CHAUDEY, Myriam IOSS, Francis ABRY et Ouari BELAOUNI.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la création et la composition du Comité des partenaires,
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches ou formalités pour la constitution de ce Comité,
- **DÉCIDE** de désigner Fernand BURKHALTER, Dominique CHAUDEY, Myriam IOSS, Francis ABRY et Ouari BELAOUNI,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-113_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-114_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°114/2023

Objet : Mobilités : modification du règlement intérieur Hériva

Le Président expose qu'après plus de 13 ans depuis sa mise en service, le Transport à la Demande du Pays d'Héricourt continue de répondre aux besoins de mobilité, pour des trajets occasionnels et de proximité, en particulier pour des personnes âgées, des jeunes, ou des habitants sans solution de déplacement.

En 2022, le service a bénéficié à plus de **200 personnes**, pour un total de **8 500 trajets** parmi lesquels :

- **TAD « classique »** – *intra-muros* : **8 264 trajets** (évolution : +9% par rapport à 2021) répartis sur l'ensemble des communes,
- **Navette « gare-hôpital »** : **236 trajets** (+16% par rapport à 2021).

Par ailleurs, l'ouverture sur l'aire urbaine se poursuit, dans une recherche de coordination, animée par le Syndicat Mixte des Transports Nord-Franche-Comté, et ayant donné lieu au développement de titres métropolitains utilisables sur les 3 réseaux de transports en commun : HERIVA, Optymo, Evolity.

Les indicateurs de suivi, synthétisés dans le rapport d'activité, viennent conforter le mode de fonctionnement du TAD, et amènent à envisager une légère actualisation du Règlement Intérieur proposée dans le document joint au présent rapport (évolutions surlignées dans le texte). L'actualisation ainsi proposée concerne en particulier :

- Des précisions quant aux conditions d'accompagnement des enfants,
- L'actualisation des tarifs des titres de transports métropolitains – à 18,50 € les 10 voyages,
- La limitation du nombre de déplacements à 20 trajets par personne et par mois et pour tous les usages,

- La mise en place de mesures de gestion de l'absentéisme, pouvant donner lieu à une exclusion du service à partir de 3 absences non justifiées.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le règlement intérieur modifié du Transport à la demande Hériva,
- **AUTORISE** le Président à signer le règlement intérieur, ainsi que tout document afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-114_2023-DE





REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES HERIVA

MAISON DU TERRITOIRE 3, rue Martin Niemöller - 70400 HERICOURT

☎ 03.84.46.98.70 - 📠 03.84.46.98.71

heriva@payshericourt.fr - www.cc-pays-hericourt.fr

Préambule

HERIVA est un service de transport géré par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH). Le service transport HERIVA fait l'objet d'un marché de service confié à un prestataire. La régie des titres de transport est assurée par les services de la Communauté de Communes.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du service HERIVA. Ce règlement intérieur s'impose à tout utilisateur des services. Son non-respect peut entraîner la radiation temporaire ou définitive de l'utilisateur.

ARTICLE 2 : SERVICE TRANSPORT A LA DEMANDE

ARTICLE 2.1. DEFINITION

Le TAD (Transport à la Demande) est un service de transport permettant un déplacement occasionnel de l'utilisateur sur le territoire communautaire d'un point d'arrêt identifié « HERIVA » à un autre point identifié « HERIVA ».

ARTICLE 2.2. PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Le TAD concerne les déplacements sur le territoire de la CCPH constitué de ses 24 communes membres. Les déplacements au sein d'une même commune ne sont pas autorisés hormis pour Héricourt.

Une desserte gare TGV/Hôpital médian est mise à disposition des usagers selon l'article 3.

Des connexions avec l'Aire Urbaine sont possibles avec les réseaux de transports OPTYMO, EVOLITY et TER selon l'article 4.

ARTICLE 2.3. ADHESION

Pour bénéficier du service HERIVA, l'adhésion est obligatoire et gratuite et se fait auprès du siège de la CCPH. La personne intéressée doit renseigner un bulletin d'adhésion dûment complété et remis à la CCPH avec une photo d'identité, en présentant un justificatif de domicile. En échange, une carte d'adhérent numérotée lui est remise.

L'adhésion devient effective 72 h après remise de la carte (délai d'enregistrement dans la base de données du prestataire).

Adhésion obligatoire à partir de 4 ans.

ARTICLE 2.4. PUBLICS CONCERNES

Le service est ouvert aux habitants du Pays d'Héricourt et accessible aux résidents de l'Aire Urbaine Belfort Montbéliard, et à toute tranche d'âge. Toutefois, l'accès autonome est autorisé à partir de 12 ans révolus. Pour un enfant de moins de 12 ans, un accompagnant majeur adhérent est obligatoire. A cet effet, l'accompagnant devra disposer d'un titre de transport au même titre que l'enfant accompagné.

Le service n'est pas ouvert pour des transports liés à la fréquentation des établissements scolaires, tant pour s'y rendre que pour en sortir. En revanche, les scolaires sont autorisés à prendre le TAD en dehors des plages scolaires (mercredi après-midi, samedi, vacances) et le soir après les transports scolaires.

L'utilisation du TAD à des fins scolaires entraînera les sanctions prévues à l'article 1.

Hors scolaires, le service est accessible à tout type de public y compris salariés, stagiaires, demandeurs d'emploi dans la limite du nombre de trajets mensuel autorisé.

Les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) doivent remplir certaines conditions pour accéder à un service particulier conformément à l'article 5.

Le transport est gratuit pour les moins de 4 ans.

ARTICLE 2.5. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le Transport à la Demande fonctionne de 8h à 12h et de 14h à 19h du lundi au samedi.

Avant 8h et avant 14h, aucune prise en charge n'est possible. Après 12h et après 19h, la navette doit être vide. Il faut donc penser à prendre vos réservations dans ce sens. Aucune exception n'est possible et le transport peut alors vous être refusé.

Face à l'augmentation du nombre d'adhérents et du nombre de courses, les chauffeurs ne peuvent attendre au point d'arrêt donné plus de 5 minutes après l'heure de prise en charge transmise lors de la réservation. Passé ce délai, les chauffeurs ont la consigne de partir même si l'utilisateur n'est pas présent au point de prise en charge.

ARTICLE 2.6. RESERVATION

Réservation TAD et arrêt aux têtes de réseaux (aire Urbaine) : La réservation de la course peut s'effectuer soit par téléphone au 0810 070 400 (n° azur) ou par mail: hericourt@synergihp.fr.

- La veille avant 17h
- Jusqu'à 2 semaines avant la date de prise en charge souhaitée
- jusqu'à 1h avant l'utilisation du service par téléphone uniquement

Les réservations par mail ne peuvent être effectuées pour la prise en charge en H-1 étant donné le délai de traitement nécessaire aux prises en charge. La prise en charge pour le jour même via une réservation par mail n'est pas garantie aussi il est conseillé de réserver la veille au plus tard. **Seul un mail de confirmation peut garantir votre prise en charge.**

Au regard de la gestion de l'ensemble des demandes journalières, des aménagements peuvent être proposés à l'utilisateur de manière à optimiser le service. Les demandes sont traitées par ordre d'inscription dans les limites de la capacité du service.

Lors de la réservation, l'utilisateur doit préciser l'heure de départ et le nom de l'arrêt de prise en charge aussi bien pour l'aller que pour le retour selon ses besoins.

Pour des raisons de sécurité, chaque usager doit réserver sa course. Aucun usager non inscrit sur la feuille de route du chauffeur ne sera pris en charge et **aucune exception ne sera faite**.

Pour les PMR, la centrale doit être informée de la présence d'un accompagnateur adhérent au service lors de la réservation. La personne PMR qui effectue sa réservation peut aussi réserver pour son accompagnant mais il doit absolument en informer la centrale de réservation afin que la course de l'accompagnant ne soit pas facturée.

Pour les personnes transportant un enfant en bas âge, il n'y a pas de siège enfant mis à disposition dans les véhicules mais les cosy peuvent être fixés sans problème ainsi que les poussettes. Concernant les poussettes, pensez à préciser lors de la réservation que votre enfant est en poussette afin que le véhicule qui assurera votre transport soit le véhicule PMR qui permet la fixation de celle-ci. Pour les enfants plus âgés, des rehausseurs sont mis à disposition dans les véhicules.

La centrale de réservation est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 14h à 17h.

Le samedi le personnel d'astreinte peut répondre à vos appels mais il n'est pas possible de réserver excepté pour le H-1 et toujours en fonction des capacités du service.

ARTICLE 2.7. PRISE EN CHARGE

La prise en charge s'effectue de points d'arrêt à points d'arrêt.

ARTICLE 2.8. TITRES DE TRANSPORT

Le titre de transport du service TAD est vendu par les chauffeurs des véhicules « HERIVA » au tarif de **1€ le trajet**. Ce titre est également disponible sur l'application NORD FRANCHE COMTE MOBILITES.

ARTICLE 3 : DESSERTE GARE TGV/HOPITAL MEDIAN

ARTICLE 3.1 .DEFINITION

Au départ de la Place Brossolette, une navette, déclenchée à la demande, dessert l'hôpital médian et la gare TGV 4 fois par jour ainsi que 3 points d'arrêt sur son trajet du lundi au samedi et selon des horaires fixes.

ARTICLE 3.2. PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Un circuit fixe dessert la gare TGV et l'hôpital médian au départ de la place Brossolette d'Héricourt.

ARTICLE 3.3. ADHESION

Cf. article 2.3.

ARTICLE 3.4. PUBLICS CONCERNES

Ce service est accessible aux usagers de la CCPH adhérents du service et à toutes tranches d'âge. Ce service est ouvert aux usagers de l'Aire Urbaine adhérents de HERIVA. Toutefois l'accès autonome est autorisé à partir de 16 ans révolus. **Pour un enfant de moins de 16 ans, un accompagnant majeur adhérent est obligatoire. A cet effet, l'accompagnant devra disposer d'un titre de transport au même titre que l'enfant accompagné.**

Les PMR peuvent bénéficier du service sachant qu'elles devront obligatoirement utiliser le TAD en amont pour un rabattement vers la Place Brossolette et être inscrites en tant que PMR auprès de nos services. Concernant les accompagnateurs, se référer à l'article 5.6.

ARTICLE 3.5. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

La desserte gare TGV/HÔPITAL MEDIAN fonctionne à horaires fixes entre 8h et 12h et entre 14h et 19h dès l'activation du service par un usager. Avant 8h et avant 14h, aucune prise en charge n'est possible. Après 12h et après 19h, la navette doit être vide.

ARTICLE 3.6. RESERVATION

La réservation peut s'effectuer au plus tard la veille avant 17h les jours ouvrables par téléphone au 0 810 070 400 (n° azur). Il est conseillé de réserver par mail (hericourt@synergihp.fr) au moins 2 jours avant le souhait de transport. Seul le retour d'un mail de confirmation assurera votre prise en charge. **La réservation est obligatoire même sur les horaires identifiés.** Pas de H-1 possible.

Pour des raisons de sécurité, chaque usager doit réserver sa course. Aucun usager non inscrit sur la feuille de route du chauffeur ne sera pris en charge et aucune exception ne sera faite.

Dès lors qu'il y a un rabattement vers la Place Brossolette à Héricourt, la réservation des 2 services est obligatoire (TAD + navette hôpital) et sont à effectuer en même temps.

ARTICLE 3.7. PRISE EN CHARGE

La prise en charge suit le circuit suivant : place Brossolette/ Roseraie/Parking Croco/Guinnottes/ Hôpital NFC/gare TGV et aux mêmes arrêts sur le retour.

ARTICLE 3.8. TITRE DE TRANSPORT

Le titre de transport du service gare TGV/Hôpital médian est vendu par les chauffeurs des véhicules « HERIVA» au tarif de **2€ le trajet**. Ce titre est également disponible sur l'application NORD FRANCHE COMTE MOBILITES. Il est également possible d'utiliser le e-ticket métropolitain 1 voyage valable 2h à 2 € qui est disponible sur l'application NORD FRANCHE COMTE MOBILITES.

ARTICLE 4 : CONNEXION AIRE URBAINE

ARTICLE 4.1. DEFINITION

Le service de Transport à la Demande permet de se connecter à l'Aire Urbaine du lundi au samedi de 8h à 12 h et de 14h à 19h au départ ou à l'arrivée des têtes de réseaux grâce aux e-tickets métropolitains.

Grâce aux e-tickets métropolitains, il est possible d'accéder aux réseaux OPTYMO, EVOLITY et HERIVA au départ ou à l'arrivée des têtes de réseaux.

Les 3 points d'arrêt donnant accès aux têtes de réseaux sont Essert (Rond point) et Bavilliers (Mairie) pour Belfort, le Mittan pour Montbéliard.

ARTICLE 4.2. PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Les e-tickets métropolitains permettent un accès aux réseaux OPTYMO, EVOLITY et HERIVA.

ARTICLE 4.3. ADHESION

Cf. article 2.3.

ARTICLE 4.4. PUBLICS CONCERNES

Ce service est accessible à l'ensemble des habitants de l'Aire Urbaine titulaires des e-tickets métropolitains et adhérents du service HERIVA.

ARTICLE 4.5. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Cf. article 2.5.

ARTICLE 4.6. RESERVATIONS

Cf. article 2.6.

ARTICLE 4.7. PRISE EN CHARGE

La prise en charge s'effectue d'un point de connexion de l'Aire Urbaine ou de la gare d'Héricourt pour une dépose à un des arrêts de la CCPH ou à une adresse donnée dans le cas d'un transport PMR (cf. Article 5).

ARTICLE 4.8. TITRES DE TRANSPORT

Les titres de transport permettant **de se connecter et de naviguer** sur l'Aire Urbaine sont exclusivement vendus sur l'application Nord Franche-Comté Mobilités et sont les e-tickets métropolitains :

- Métropolitain 1 voyage **valable 2h à 2 €**
- Métropolitain 10 voyages **valable 10 trajets x 2h à 18.50 €**
- Métropolitain jour **valable 24h, à compter de la première validation, en illimité à 4.50 €.**

Il est également possible de se connecter à l'Aire Urbaine grâce au ticket vendu par les chauffeurs à 2 € mais il faudra alors que l'utilisateur achète un titre du réseau auquel il est connecté pour pouvoir circuler (comme préciser dans l'article 6).

ARTICLE 4.9. LES PASS'OK

Il s'agit d'un seul titre de transport pour voyager en TER, bus et TAD entre Belfort, Montbéliard et Héricourt. Ce titre vous permet d'effectuer un nombre illimité de voyages sur :

- Les lignes des réseaux urbains EVOLITY et OPTYMO (y compris la ligne directe Montbéliard-Belfort)
- Le Transport à la demande HERIVA de la CCPH
- Dans tous les trains TER entre les gares suivantes : Bas-Evette, Voujeaucourt, Montbéliard, Héricourt, Belfort, Trois-Chênes, Petit-Croix, Colombier-Fontaine et Chèvremont.

Quatre formules pour le PASS'OK :

- PASS'OK **journalière** : 8.50 €
- PASS'OK **hebdomadaire** : 19 € (**valable 7 jours consécutifs**)
- PASS'OK **mensuel** : 54 € (valable du 1^{er} au dernier jour du mois civil)
- PASS'OK **annuel** : 47.50 €/mois (valable 12 mois)

Les PASS'OK sont en vente :

- Sur le site www.ter.sncf.com
- Sur les distributeurs de billets régionaux des gares de Belfort, Montbéliard et Héricourt
- A l'espace bus EVOLITY de Montbéliard et Audincourt
- A l'espace OPTYMO de Belfort

Les PASS'OK hebdomadaires et mensuels nécessitent la confection d'une carte nominative, gratuite et valable 1 an à réaliser en agence. Il faut alors fournir une pièce d'identité, une photo d'identité et un justificatif de domicile.

Les PASS'OK sont valables pour l'utilisation du TAD HERIVA mais il faut OBLIGATOIREMENT être adhérent au service.

ARTICLE 5 : SERVICE PMR (PERSONNES A MOBILITE REDUITE)

ARTICLE 5.1. DEFINITION

Le service PMR est à destination des personnes rencontrant de façon régulière ou ponctuelle des difficultés de déplacement du fait d'un handicap ou d'un âge avancé.

ARTICLE 5.2. PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Le service PMR concerne les déplacements sur le territoire de la CCPH d'adresse à adresse et les connexions à l'Aire Urbaine (dépôt au point de connexion identifié et non à une adresse de l'Aire Urbaine).

ARTICLE 5.3. ADHESION

Pour bénéficier de ce service, l'adhésion est obligatoire et gratuite et se fait au siège de la CCPH. La personne concernée doit en plus compléter un dossier retiré à la Communauté de Communes. Ce dossier confidentiel doit être rempli par l'adhérent ainsi que par son médecin traitant. Il doit être ensuite remis à la Communauté de Communes qui le transmettra à un médecin référent du centre de réadaptation fonctionnel BRETEGNIER pour validation de principe.

Les personnes utilisatrices du service et âgées de plus de 80 ans sont automatiquement bénéficiaires du service PMR et peuvent ainsi être prises en charge « d'adresse à adresse » sans compléter de dossier supplémentaire.

ARTICLE 5.4. PUBLICS CONCERNES

Le service est ouvert à tous les habitants de l'Aire Urbaine et à toute tranche d'âge (selon les conditions de l'article 2.4), dès lors que l'utilisateur est bien identifié en tant que PMR et qu'il est adhérent du service HERIVA. Le service n'est pas ouvert pour des transports liés à la fréquentation des établissements scolaires, tant pour s'y rendre que pour en sortir. En revanche, les scolaires sont autorisés à utiliser le service en dehors des plages scolaires (mercredi après-midi, samedi, vacances) et le soir après les transports scolaires. L'utilisation du service à des fins scolaires entraînera les sanctions prévues à l'article 1.

ARTICLE 5.5. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Cf. article 2.5.

ARTICLE 5.6. RESERVATION

La réservation de tout trajet doit faire l'objet d'une réservation conforme à l'article 2.6.

Pour les PMR dont le déplacement nécessite la présence indispensable d'un accompagnateur, âgé de 16 ans minimum, le voyage de l'accompagnateur s'effectue à titre gratuit sur le réseau HERIVA mais doit être obligatoirement signalé comme tel lors de la réservation. L'accompagnateur doit être adhérent au service. Une personne à mobilité réduite ne peut être accompagnatrice d'une autre personne à mobilité réduite.

ARTICLE 5.7. PRISE EN CHARGE

La prise en charge s'effectue d'adresse à adresse. En cas de connexion à l'Aire urbaine, la prise en charge s'effectue d'adresse à point de connexion à l'Aire Urbaine et inversement.

ARTICLE 5.8. TITRES DE TRANSPORT

- Le titre de transport du service TAD est vendu par les chauffeurs des véhicules « HERIVA » au tarif de **1€ le trajet** mais également sur l'application NORD FRANCHE COMTE MOBILITES.
- Le titre de transport du service gare TGV/Hôpital médian est vendu par les chauffeurs des véhicules « HERIVA » au tarif de **2€ le trajet** mais également sur l'application NORD FRANCHE COMTE MOBILITES.
- Les titres de transport permettant de se connecter et de naviguer sur l'Aire Urbaine sont exclusivement vendus sur l'application NORD FRANCHE COMTE MOBILITES et sont les e-tickets métropolitains :
 - Métropolitain 1 voyage **valable 2h à 2 €**
 - Métropolitain 10 voyages **valable 10 trajets x 2h à 18.50 €**
 - Métropolitain jour **valable 24h, à compter de la première validation, en illimité à 4.50 €.**

ARTICLE 6 : LES TITRES DEMATERIALISES

ARTICLE 6.1. ACHAT DE TITRES DEMATERIALISES

Tout ou partie des titres de transports proposés par HERIVA (cf. articles 2.8, 3.8, 4.8 et 5.8) sont disponibles sur l'application Nord Franche-Comté Mobilité éditée par le Syndicat Mixte de Transport Nord Franche-Comté sous la forme de titres dématérialisés.

Chaque titre dématérialisé disponible dans le compte Nord Franche-Comté Mobilité du Client à la suite de son achat contient les informations suivantes :

- Le type de titre,
- La date et l'heure de validation (après validation),
- Le nom et, le cas échéant, la photo de l'utilisateur,
- Divers codes visuels et systèmes anti-fraude,
- Une jauge dynamique indiquant le temps de validité restant.
- Un QR code pour contrôle par le chauffeur ou par un agent assermenté. Ces informations permettent de prouver la validité du Titre-mobile et seront contrôlées par les agents assermentés lors des opérations de contrôle.

ARTICLE 6.2. UTILISATION DES TITRES MOBILES

Les titres dématérialisés proposés par HERIVA dans le cadre de l'application Nord Franche-Comté Mobilité peuvent être utilisés sur le réseau HERIVA et, le cas échéant, sur les réseaux partenaires (EVOLITY et OPTYMO).

Le titre dématérialisé est valable immédiatement à compter de sa validation. Il peut être acheté à l'avance pour une utilisation ultérieure.

Le titre dématérialisé doit être conservé par l'utilisateur dans son téléphone portable jusqu'à la fin de son voyage sur les lignes du réseau HERIVA, et le cas échéant, jusqu'à la fin de son voyage. Si le Client désinstalle par erreur l'application Nord Franche-Comté Mobilité de son téléphone portable, il sera redevable d'une amende pour défaut de titre de transport au tarif en vigueur tel qu'affiché dans le véhicule.

ARTICLE 6.3. VALIDATION DU TITRE DEMATERIALISE

Les titres dématérialisés doivent être validés à chaque montée dans un véhicule du réseau HERIVA. Pour ce faire, l'utilisateur devra effectuer une lecture optique du QR-code présent dans le véhicule ou sur le quai. Si ni le véhicule ni le quai ne sont pas équipés de QR-code, alors l'utilisateur ne sera pas soumis à cette obligation de validation.

L'application lit automatiquement le QR code si elle est ouverte, l'objectif du smartphone devant être présenté devant le QR code.

ARTICLE 6.4. COMPORTEMENT DE L'USAGER LORS DU CONTROLE DU TITRE DEMATERIALISE

Lors d'un contrôle effectué par le chauffeur HERIVA ou par un agent assermenté, l'utilisateur doit présenter l'écran de son téléphone portable au chauffeur ou à l'agent assermenté afin que celui-ci puisse lire les informations présentes dans le titre dématérialisé à l'écran comme lors d'un contrôle à vue et/ou scanner le QR-code de contrôle à l'aide de son portable de contrôle.

Le téléphone portable doit être tenu par l'utilisateur de manière à ce que le chauffeur ou l'agent assermenté puisse effectuer son contrôle. Le chauffeur et l'agent assermenté n'ont donc pas à prendre en main le téléphone portable du voyageur.

ARTICLE 6.5. VALIDITE DU TITRE MOBILE

Si l'utilisateur ne possède aucun autre type de titre (titre papier, notamment) et qu'il ne peut pas montrer son titre dématérialisé au chauffeur ou à l'agent assermenté, il s'expose à une amende d'un montant au tarif en vigueur pour défaut de détention de titre de transport sur le réseau contrôlé quelle que soit la raison de non présentation du titre dématérialisé, notamment par exemple, batterie du téléphone déchargée, écran du téléphone cassé, téléphone perdu ou volé au cours de la durée de validité du titre de transport ou toute autre cause de détérioration du titre dématérialisé le rendant illisible.

Si l'état du téléphone portable de l'utilisateur ne permet pas une lecture optimale du titre dématérialisé (écran cassé, défaut manque de luminosité, etc.), le titre dématérialisé peut être considéré comme non valable par le chauffeur ou par l'agent assermenté.

L'utilisateur qui, lors d'un contrôle, n'a pas pu soumettre au contrôle du chauffeur ou de l'agent assermenté son titre

dématérialisé alors qu'il l'avait acheté et que de ce fait, un procès-verbal d'infraction a été établi, devra effectuer sa demande de régularisation auprès de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt, dans les meilleurs délais. Une recherche pourra être effectuée via l'interface de gestion afin de vérifier si le compte de l'utilisateur figure dans la liste des comptes ayant procédé à un achat pour le trajet et pour la période de validité concernée. Si le compte ne figure pas dans la liste, l'utilisateur devra alors payer la totalité de son amende pour défaut de titre de transport au tarif en vigueur tel qu'affiché dans le véhicule.

En cas de perte ou de vol de son téléphone, l'utilisateur doit télécharger l'application Nord Franche-Comté Mobilités sur son nouveau téléphone et se connecter à son compte pour avoir accès aux titres de transport qu'il avait achetés.

Durant la période transitoire où il ne possède aucun téléphone, l'utilisateur doit s'acquitter de titres de transport via les autres moyens de vente existants pour voyager en règle.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS COMMUNES

ARTICLE 7.1. TARIFS

Les tarifs sont déterminés par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Les enfants de moins de 4 ans ont accès aux services gratuitement.

ARTICLE 7.2. LIMITATION DES TRANSPORTS

Le nombre de déplacements est limité à 20 trajets par personne et par mois. Il n'y a aucune limitation du nombre de trajets par usager pour la navette gare TGV/Hôpital médian.

1 seul aller-retour est autorisé par jour par usager.

ARTICLE 7.3. RESERVATIONS

Chaque adhérent ayant réservé une course se doit d'avertir la centrale de réservation, en cas d'annulation, dans les meilleurs délais. Si aucune annulation n'a été faite une heure avant l'heure de la prise en charge prévue, la course sera facturée et le retour automatiquement déprogrammé.

Par ailleurs, et en cas d'absence non justifiée :

- 1 fois : la course sera facturée au tarif public
- 2 fois : la course sera facturée au réel du km. L'utilisateur sera suspendu jusqu'au paiement.
- 3 fois : l'utilisateur sera radié du service.

ARTICLE 7.4. COMITE DES USAGERS

Un comité des usagers se réunira à l'initiative de la CCPH.

ARTICLE 7.5. SATISFACTION

Si des dysfonctionnements venaient à être récurrents, une enquête de satisfaction pourra vous être envoyée. Celle-ci sera anonyme et permettra d'apporter des améliorations au service.

ARTICLE 7.6. LITIGES

Toute réclamation sur des problèmes de prise en charge relevant du prestataire doit faire l'objet d'un courrier de réclamation auprès de la Communauté de Communes qui fera suivre au SYNERGIHP. Pour ce faire, la CCPH met à disposition des usagers des formulaires de réclamation. Ceux-ci sont disponibles à la CCPH, auprès des chauffeurs et sur le site de la CCPH.

Tout litige dans la procédure d'adhésion doit faire l'objet d'un courrier au Président de la Communauté de Communes.

ARTICLE 7.7. RADIATION

En cas de non-respect du règlement, l'utilisateur peut être radié temporairement ou définitivement. Cette décision sera notifiée par courrier.

Le Président

Fernand BURKHALTER

Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

3 Rue Martin Niemöller

70400 HERICOURT

Tél. : 03.84.46.98.70

Fax : 03.84.46.98.71

heriva@payshericourt.fr

www.cc-pays-hericourt.fr

Synergihp Lorraine transport

49, rue de la Liberté

68120 PFASTAAT

Tél. : 03.89.43.05.05

Fax : 03.8943.45.14

Réservation au 0 80 070 400

hericourt@synergihp.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-115_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°115/2023

Objet : Modification du plan de financement pour l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU

Le Président expose que par délibération en date du 2 Mars 2023, le Conseil communautaire a validé le lancement d'une étude pré-opérationnelle relative à la mise en place d'une OPAH-RU, menée de manière conjointe entre le Pays d'Héricourt et le Pays de Lure et faisant l'objet d'un groupement de commande entre les deux collectivités.

Le budget prévisionnel total de l'opération et sur les deux territoires était estimé à 140 000 €, dont 70 000 € pour la CCPH et 70 000 € pour la CCPL. En qualité de coordonnateur du groupement de commande tenant lieu de pouvoir adjudicateur, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt est signataire du marché pour le compte des deux collectivités.

La consultation engagée en Mai 2023 a donné lieu à la réception de 3 offres.

Après analyse technique et financière, la commission « Marchés » a pu procéder au classement des offres, conformément aux critères de sélection établis dans le marché (Prix – 40% / Valeur technique – 60%), et dont le détail est le suivant :

Candidat	Prix				Note	Classement
	Total (CCPH + CCPL)	Part CCPH Dont ½ gouvernance commune	Part CCPL Dont ½ gouvernanc e commune	Pour mémoire Gouvernanc e commune		
SOLIIHA	78 000 €	34 062.50 €	43 937.50 €	725 €	88.04	1

URBANIS	138 500 €	68 525 €	70 325 €	2 600 €	69.19	2
VILLES VIVANTES		Offre non conforme				

Il est proposé de retenir l'offre de SOLIHA pour un montant global de 78 000 €.

Selon les termes de la convention liant la CCPH et la CCPL, chaque collectivité prendra directement en charge sa quote-part, soit un montant de 34 062.50 € HT pour la CCPH. Il est à noter que l'écart des prix entre les deux EPCI est directement lié à l'étude d'opportunité OPAH-RU réalisée en 2022 par la CCPH, et qui a permis de mener un diagnostic

Au regard de l'offre retenue, le plan de financement est modifié de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
Prestation d'étude	34 062,50 €	ANAH	17 031,25 €	50%
		DEPARTEMENT	5 109,375 €	15 %
		BANQUE DES TERRITOIRES	5 109,375 €	15 %
		AUTOFINANCEMENT	6 812,50 €	20 %
TOTAL	34 062,50 €	TOTAL	34 062,50 €	100 %

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ACTE** du choix du cabinet SOLIHA pour une prestation d'un montant de 78 000 € HT auquel pourront s'ajouter des prestations supplémentaires pour des réunions si celles-ci s'avéraient nécessaires en cours d'étude,
- **ADOpte** le plan de financement modifié,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de financement auprès des différents partenaires,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-115_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-116_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres titulaires
présents

25

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Nbre de suffrages exprimés

40

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°116/2023

Objet : Adoption de la répartition libre du FPIC

Le Président expose qu'il convient chaque année en application du Pacte Fiscal Financier et de Solidarité de délibérer sur le reversement libre du FPIC.

Pour 2023, le montant du FPIC du Pays d'Héricourt est en baisse de **18 068 €** et ce fonds s'élève à **552 454 €** soit 243 692 € que l'Etat répartit entre les 23 communes et 308 762 € attribués à la CCPH.

Le montant 2023 est en hausse de 13 204 € pour la CCPH et baisse globalement de 31 272 € pour les communes.

Malgré cette baisse, le rang de la CCPH s'améliore car il passe de 661 en 2022 à 591 en 2023.

Pour autant chaque année nous décidons de ne pas appliquer le droit commun mais de déroger à cette répartition conformément à une disposition du pacte fiscal.

Pour que les communes retrouvent la recette équivalente à la baisse de fiscalité la CCPH va reverser toute la part intercommunale du FPIC aux communes (soit 308 762 €) et reverser 280 091 € à la ville d'Héricourt sous forme d'un fonds de concours en fonctionnement affecté aux écoles.

Le détail se situe sur le tableau ci-dessous.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** en application du PFFS la répartition libre du FPIC selon le tableau annexé et **DECIDE** d'attribuer à la ville d'Héricourt un fonds de concours en fonctionnement de 280 091 €.

	2023					
	Fiscalité 2015 définitive à compenser	REPARTITION LIBRE DU FPIC				TOTAL A REVERSER PFF
		Droit commun	Répartition Part CCPH	Répartition reversement libre	Fonds de concours	
CCPH	- €	308 762 €	- €	- €	- €	- €
AIBRE		4 641 €	0 €	4 641 €	- €	4 641 €
BELVERNE		1 581 €	0 €	1 581 €	- €	1 581 €
BREVILLIERS	16 368 €	8 018 €	16 368 €	24 386 €	- €	24 386 €
CHAGEY	17 371 €	7 456 €	17 371 €	24 827 €	- €	24 827 €
CHALONVILLARS	42 160 €	13 810 €	42 160 €	55 970 €	- €	55 970 €
CHAMPEY	19 805 €	10 926 €	19 805 €	30 731 €	- €	30 731 €
CHAVANNE	5 387 €	3 228 €	5 387 €	8 615 €	- €	8 615 €
CHENEBIER	18 457 €	9 034 €	18 457 €	27 491 €	- €	27 491 €
COISEVAUX	7 459 €	4 133 €	7 459 €	11 592 €	- €	11 592 €
COURMONT	3 746 €	1 788 €	3 746 €	5 534 €	- €	5 534 €
COUTHENANS	17 946 €	8 806 €	17 946 €	26 752 €	- €	26 752 €
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	12 715 €	7 323 €	12 715 €	20 038 €	- €	20 038 €
ETOBON	7 937 €	4 042 €	7 937 €	11 979 €	- €	11 979 €
HERICOURT	341 080 €	114 676 €	60 989 €	175 665 €	280 091 €	455 756 €
LAIRE		4 740 €	- €	4 740 €	- €	4 740 €
LE VERNOY		2 195 €	- €	2 195 €	- €	2 195 €
LUZE	21 066 €	9 506 €	21 066 €	30 572 €	- €	30 572 €
MANDREVILLARS	5 862 €	4 156 €	5 862 €	10 018 €	- €	10 018 €
SAULNOT	22 711 €	8 771 €	22 711 €	31 482 €	- €	31 482 €
TREMOINS	9 504 €	5 269 €	9 504 €	14 773 €	- €	14 773 €
VERLANS	3 650 €	2 323 €	3 650 €	5 973 €	- €	5 973 €
VILLERS SUR SAULNOT	3 143 €	2 113 €	3 143 €	5 256 €	- €	5 256 €
VYANS LE VAL	12 486 €	5 157 €	12 486 €	17 643 €	- €	17 643 €
MONTANT TOTAL	588 853 €	552 454 €	308 762 €	552 454 €	280 091 €	832 545 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-116_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-117_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres titulaires
présents

25

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Nbre de suffrages exprimés

40

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°117/2023

Objet : GEMAPI : Adoption du plan de financement pour l'étude Lizaine

Le Président rappelle que par délibération en date du 10 décembre 2021, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec INGENIERIE 70 pour la réalisation d'une étude pour la restauration hydromorphologique de la Lizaine et de ses affluents :

- La Lizaine de sa source à la limite territoriale de la CC du Pays d'Héricourt (25 km)
- Le ruisseau des Noriandes (RD, 4,3 km, Echavanne)
- Le ruisseau de Chenebier (RD, 4,5 km)
- La Goutte Saint Saut (RD, 4,4 km, Chagey)
- Le ruisseau de Echenans (RG, 3,8 km, Echenans - Luze)
- Le ruisseau de la Carpière + affluents à Champey et Coisevaux (RD, 9 km)
- Le ruisseau de l'Etang (RD, 3,9 km, Verlans, Byans)
- Le ruisseau des Epenottes (RD, 2,1 km, aval Héricourt)
- Le ruisseau de Brévilliers (RG, 3,6 km)
- ...

Le cahier des charges de cette étude est aujourd'hui finalisé et l'avis d'appel à la concurrence sera lancé prochainement. Le coût de cette étude est aujourd'hui estimé à 61 000 € HT.

Le contenu de l'étude est le suivant :

- Phase 1 : état des lieux et diagnostic (hydrologie, hydromorphologie, identification des ouvrages et plans d'eau, composantes biologiques, socio-économiques)
- Phase 2 : programme des travaux

Un point a été fait avec les financeurs que sont l'Agence de l'eau et le Département 70 afin de s'assurer que cette étude réponde à leur cahier des charges et au guide des aides.

Sur l'ensemble du linéaire concerné par l'étude quelques kilomètres se trouvent sur le territoire de la Communauté de communes de Rahin et Chérimont, il s'agit de la tête de bassin. Une rencontre aura lieu prochainement avec la CCRC afin de déterminer les modalités de participation de la CCRC sur le reste à charge, sachant que les financeurs relèvent l'importance d'une prise en compte de cette tête de bassin dans l'étude et que la CCRC a émis un avis favorable à s'associer à cette étude.

Des financements sont escomptés à hauteur de 80% sur ce dossier répartis entre l'Agence de l'eau RMC et le Département 70. La participation de la CCRC se fera au prorata du linéaire sur le reste à charge.

Les financements seront recherchés à la fois sur l'étude et sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage soit un coût d'opération de 63 600 €, dont 50 400 € de co-financement Agence de l'eau-Département 70.

Un plan de financement définitif sera soumis au conseil communautaire une fois les offres reçues afin d'actualiser les différents financements.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président au dépôt des dossiers de subvention auprès des financeurs et à la signature de la convention partenariale avec la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-117_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-118_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°118/2023

Objet : AED : Attribution de fonds de concours aux communes de Verlans et Héricourt

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15 % du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

- La commune de VERLANS a réalisé des travaux de voirie et sollicite à ce titre le fonds de concours AED pour 1 334 € auprès de la CCPH. Le dossier de demande du fonds de concours s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux :	55 000 €	CD 70 :	8 899 €
		FDC :	14 655 €
		CCPH AED :	1 334 €
		Commune	30 182 €
TOTAL	55 000 €	TOTAL	55 000 €

- La commune d'HERICOURT a réalisé des travaux de voirie et sollicite à ce titre le fonds de concours AED pour 5 484.75 € auprès de la CCPH. Le dossier de demande du fonds de concours s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux :	840 000 €	CD 70 :	36 565.00 €
		CCPH AED :	5 484.75 €
		Commune	797 950.25 €
TOTAL	840 000 €	TOTAL	840 000 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages estimés **DECIDE** d'attribuer les fonds de concours au titre de l'AED pour un montant de **6 818.75 €** et **AUTORISE** le Président à procéder à leur versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023
 Reçu en préfecture le 21/07/2023
 Publié le
 ID : 070-247000722-20230718-118_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°119/2023

Objet : Médiathèque : Information ouverture des plis et modification du plan de financement de la rénovation énergétique du bâtiment

Le Président expose qu'après adoption de l'APD en Conseil Communautaire, le projet de rénovation de la Médiathèque a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence à échéance du 12 Juin 2023 et représentant 14 lots. Après analyse technique et financière, réalisée lors de la Commission d'Appel d'Offres du 22 Juin 2023, il apparaît que :

- L'essentiel des offres réceptionnées s'avèrent insatisfaisantes, 9 lots étant considérés comme irrecevables en raison de montants supérieurs à l'estimation,
- 1 lot déclaré infructueux en l'absence d'offre (lot 1 – VRD).

L'analyse du maître d'œuvre et de son économiste laisse la possibilité d'obtenir des coûts moindres en relançant la consultation après adaptation et modification des cahiers des charges. Parmi les principales modifications : ouverture à la variante bois sur les menuiseries, bardage lisse plutôt qu'en Emalit, réduction de la casquette. L'ensemble des évolutions techniques proposées restent conformes au cahier des charges EFFILOGIS, confortant ainsi les subventions des partenaires dont 1 036 603.35 € sont d'ores et déjà notifiées à ce stade.

Sur la base de ces éléments, **le marché est déclaré infructueux**, et donne lieu à une relance de l'ensemble de la consultation, hors lots 10 et 14 qui sont à sortir du marché (espaces verts et nettoyage), avec pour objectif une attribution des marchés à la rentrée 2023.

Les estimatifs actualisés font état d'un coût « Travaux » d'un montant d'environ 1 530 000 €, soit un budget prévisionnel global de l'opération (maîtrise d'œuvre, travaux, et équipement) de 1 740 000 €.

Il est également à noter que le projet n'ayant pu faire l'objet du soutien du FEDER tel qu'initialement envisagé, le Conseil Départemental de la Haute-Saône a été sollicité à hauteur de 215 000 € au titre de sa politique de lecture publique et de restructuration de médiathèques têtes de réseau, et qui permettra également de solliciter le Département du Doubs à hauteur de 53 396,65 €.

Le plan de financement modifié est le suivant :

DEPENSES (en € - HT)		RECETTES			Taux
Maîtrise d'œuvre, travaux, et équipement	1 740 000 €	Région BFC	EFFILOGIS	219 603,35 €	12,6%
		Etat	DGD	444 119 €	25,5%
			Fonds vert	330 881 €	19 %
		Département 70	-	215 000 €	12,5%
		Département 25	-	53 396,65 €	3%
		CEE	-	42 000 €	2,4%
		CCPH	-	435 000 €	25 %
TOTAL	1 740 000 €			1 740 000 €	100%

Au regard de ces éléments, le calendrier prévisionnel des travaux est amené à être décalé, soit un démarrage prévisionnel mi-novembre / début décembre. En fonction de ce calendrier, le service Médiathèque pourrait réintégrer les locaux d'ici à l'été 2024.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **PREND ACTE** de la relance du marché « Travaux » relatif à la rénovation de la Médiathèque,
- **ADOpte** le Plan de financement modifié,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès des différents partenaires,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-119_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-120_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°120/2023

Objet : Médiathèque : Signature d'une convention pour une résidence de création de jeux-vidéos

Le Président expose que depuis plusieurs années, dans le cadre du CTL la Médiathèque met en œuvre des projets d'Education Artistique et Culturelle en direction des publics scolaires mais aussi du grand public.

Pendant cette résidence, les participants s'initieront à la création de jeux vidéo en collaboration avec Christophe Thiery le créateur de *Solarus*, un moteur de jeu open source (gratuit libre de droit) dédié aux aventures à la manière de *The Legend of Zelda*.

Les jeunes apprendront les bases du développement de jeux vidéo indépendant, exploreront les différents métiers de cette industrie et mettront en pratique leurs connaissances en travaillant sur un projet de jeu vidéo original. L'idée est de passer du statut de simple consommateur de jeux vidéo à créateur de jeu.

Projet : *Solarus*

Objectifs généraux:

- Sensibiliser les participants à la culture du jeu vidéo et aux métiers du numérique.
- Initier les jeunes au développement de jeux vidéo et au moteur de jeu *Solarus*.
- Encourager la créativité, le développement de compétences techniques et artistiques et numériques.
- Promouvoir la médiathèque en tant que lieu de partage et d'apprentissage.

Cette animation offrira une expérience unique et enrichissante aux participants, en les impliquant directement dans la création d'un jeu vidéo *Zelda-like* (qui ressemble au jeu *Zelda* des années 80) avec le créateur de

Solarus. Ils pourront ainsi développer leurs compétences en programmation, design, narration et gestion de projet, tout en découvrant les métiers du numérique et en échangeant avec d'autres passionnés de jeux vidéo.

Public cible : à partir de 12 ans

Nombre de participants : 4 à 6 participants

Durée : 5 jours de résidence

Objectifs opérationnels :

- Présentation du projet de création d'un jeu vidéo Zelda-like
- Découverte des bases du développement de jeux vidéo et des métiers liés à cette industrie
- Exploration du moteur de jeu *Solarus*
- Création des personnages principaux et secondaires
- Élaboration du scénario et des quêtes principales et secondaires
- Introduction aux techniques de design de personnages et de création de sprites (décors, personnages)
- Design des environnements et des niveaux du jeu
- Création des énigmes et des obstacles pour les joueurs
- Développement des fonctionnalités de jeu (combat, déplacements, objets, etc.)
- Intégration des personnages, scénarios, niveaux et énigmes dans le moteur *Solarus*
- Test du jeu et résolution des derniers bugs
- Préparation d'une présentation du jeu et de son processus de création
- Présentation des créations aux usagers et aux invités à la médiathèque (samedi 26/08/23)
- Encouragement des participants à poursuivre leur exploration du domaine vidéoludique en rejoignant des clubs, des ateliers ou des événements locaux liés aux jeux vidéo et à la création numérique

Financé par la DRAC et la CCPH dans le cadre de la dernière année du CTL, la CCPH gèrera administrativement et financièrement ce projet. Elle en assurera la rémunération de l'artiste qui conduira les ateliers pour un montant de 1 625 € TTC (25 heures x 65 € - tarif DRAC).

La DRAC soutiendra cette action par le versement d'une subvention à la CCPH. La CCPH prendra directement à sa charge les frais annexes liés au projet : Les frais de déplacement (1 aller-retour NANCY/ HERICOURT en véhicule), les repas et l'hébergement à l'Hôtel la Filature d'Héricourt du lundi 21/08/23 au vendredi 25/08/23.

Afin de formaliser les engagements des différentes parties, la CCPH doit établir une convention de partenariat.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de valider cette action,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de résidence et la convention de partenariat.

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-120_2023-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-121_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°121/2023

Objet : Adoption du plan de financement du Centre Régional des Arts du Cirque

Le Président expose que suite à la signature du contrat PAC 25, le Centre Régional de Formation des Arts du Cirque pourra bénéficier du soutien complémentaire du Conseil Départemental du Doubs sollicité à hauteur de 30 000 €, qui viendra compléter le soutien apporté par le Département de la Haute Saône d'un montant de 31 600 € au titre du contrat PACT 2 avec TTS de 75%.

Le plan de financement modifié est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
		Financier	Montant	%
Etudes, honoraires de maîtrise d'œuvre, et travaux	1 655 000 €	ETAT - DETR	331 000 €	20%
		Région - CADD	610 000 €	36,8%
		CD70 – Pact 2	31 600 €	2%
		CD 25 – PAC 25	30 000 €	1,8%
		FEDER	238 650 €	14,4%
		CCPH	413 750 €	25%
TOTAL		Autofinancement	1 655 000 €	100%

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre) :

- **ADOpte** le Plan de financement modifié,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès des différents partenaires,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le



ID : 070-247000722-20230718-121_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-122_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°122/2023

Objet : Acceptation d'une indemnité de sinistre

Le Président expose que lors du renouvellement de nos marchés d'assurances fin 2022, nous avons souscrit sur le lot « flotte automobile » une assurance spécifique « bris de machine » pour un montant de cotisation de 4 189 € HT.

Lors d'une tournée de collecte en février 2023, nous avons rencontré une casse importante sur la benne de collecte latérale, nécessitant un remorquage et des frais de réparation élevés pour un montant de presque 9 275 € HT frais de remorquage inclus.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur Groupama qui a missionné un expert.

Sur la base des conclusions de l'expert, notre assureur Groupama accepte la prise en charge de ces réparations et du remorquage pour un montant de 8 311.13 €. Un chèque de ce montant nous a été adressé.

Cette indemnité de sinistre tient compte d'une vétusté de 65 % sur une carte électronique et également d'une franchise contractuelle de 340 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'accepter cette indemnité d'assurance d'un montant de 8 311.13 € qui sera portée au crédit du Budget annexe ordures ménagères.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-123_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres titulaires
présents

25

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Nbre de suffrages exprimés

40

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°123/2023

Objet : Budget annexe ordures ménagères : Décision Modificative n°1

Le Président expose pour mémoire qu'en date du 13 avril 2023 la CCPH a voté son budget primitif qu'il convient d'ajuster par une première décision modificative.

La présente décision modificative ne modifie pas l'équilibre de la section de fonctionnement, elle a pour objet de permettre de régulariser des annulations et modifications de la REOMI 2022. En effet certains usagers n'ont pas pu faire leurs réclamations sur l'année d'édition de la facture en raison d'un dysfonctionnement de l'envoi par le centre éditique du trésor public. Près de 2 000 usagers n'ont pas reçus leur facture et n'ont été informés de celle-ci qu'à réception des relances du Trésor au cours de ce semestre 2023.

Il est proposé pour la section de fonctionnement d'augmenter le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » de 800 € et de diminuer le chapitre 011 compte 6236 « Catalogues et imprimés » de 800 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée de modifier les chapitres budgétaires comme suit :

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 67 c/673 – Charges exceptionnelles

BP : 2 800 €	DM : + 800 €	Nouveaux crédits : 3 600 €
--------------	--------------	----------------------------

Chapitre 011 – Dépenses imprévues

BP : 15 000 €	DM : - 800 €	Nouveaux crédits : 14 200 €
---------------	--------------	-----------------------------

Ces ajustements n'auront pas d'incidence sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) **APPROUVE** la présente décision budgétaire modificative n°1 concernant l'exercice 2023 du budget annexe Ordures Ménagères.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-123_2023-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Berger", enclosed within a blue ink rectangular frame.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-124_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Étaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres titulaires
présents

25

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Nbre de suffrages exprimés

40

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

* * * * *

N°124/2023

Objet : Habitat 2020 : Attribution de subventions

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. Plusieurs dossiers sont à ce jour présentés :

FACADES	
Propriétaire	BOURQUIN SYLVIE
Adresse	7 RUE PABLO NERUDA-70400 HERICOURT
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	16 000.83 €
Montant subvention CCPH	800 €

FACADES	
Propriétaire	CLAUDEL JEAN-LUC
Adresse	19 RUE MARCEL DURRY-70400 TAVEY
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	11 356 €
Montant subvention CCPH	800 €

MAPRIMERENOV' SERENITE	
Propriétaire	MONASSON BERNARD
Adresse	5 RUE DES CHAMPS CORNEILLERS TAVEY -70400 HERICOURT
Type de travaux	MENUISERIES EXTERIEURES-VOLETS-VMC-VENTILATION-ISOLATION COMBLES ET TOITURES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	30 000 €
Montant total des travaux HT	35 218.91 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	17 928 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENTS SOLIHA	
Propriétaire	RUAUX JEAN-LUC
Adresse	3 BIS FAUBOURG DE BESANCON-70400 HERICOURT
Type de travaux	MENUISERIES EXTERIEURES-REPLACEMENT CHAUDIERE-ISOLATION EXTERIEURE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	30 000 €
Montant total des travaux HT	32 510.75 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	23 000 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENTS SOLIHA	
Propriétaire	BOURQUIN SYLVIE
Adresse	7 RUE PABLO NERUDA-70400 HERICOURT
Type de travaux	PAC-ISOLATIONS-MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	30 000 €
Montant total des travaux HT	53 004.12 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	25 300 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont **3 100 €** de subventions que la CCPH accorde sur ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Envoyé en préfecture le 21/07/2023
 Reçu en préfecture le 21/07/2023
 Publié le
 ID : 070-247000722-20230718-124_2023-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023
 Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMPOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

✦ ✦ ✦ ✦ ✦

N°125/2023

Objet : Ressources humaines : Avancement de grade

Le Président expose que dans le cadre du déroulement des carrières, certains agents peuvent bénéficier en 2023 d'un avancement de grade. Conformément aux lignes directrices de gestion arrêtées par la CCPH, il est proposé de transformer les emplois suivants :

Nombre de poste	Poste à supprimer Grade actuel	Nombre de poste	Poste à créer suite à avancement de grade	Date de transformation
1	Adjoint administratif	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/08/2023
2	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01/08/2023
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	01/08/2023
1	Assistant d'enseignement artistique	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2023
1	Adjoint d'animation	1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2023
1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	01/08/2023

1	Agent social	1	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2023
1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe avec examen professionnel	1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	01/08/2023

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions) **DECIDE** de transformer et de créer les emplois décrits ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-125_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°126/2023

Objet : Ressources humaines : Création et suppression de postes sous réserve de l'avis du CST

Service crèche

Le Président expose que depuis la rentrée de Septembre 2022, le service s'est organisé pour proposer des places supplémentaires dans l'accueil de jeunes enfants (+ 5 places soit au total 35 places). Dans le même temps l'effectif du personnel a été modifié avec le départ de personnel mais aussi le remplacement ponctuel des agents en maladie. Il a été nécessaire de répondre à toutes les absences et de recruter des agents contractuels.

Service Médiathèque

Dans le cadre de la réorganisation du service et la nouvelle affectation d'un agent en interne au poste de responsable, il est nécessaire de recruter un agent à temps complet pour seconder le chef de service. Dans cette perspective il est proposé de promouvoir en interne un agent de la médiathèque à ce poste. L'agent occupe actuellement un emploi à temps non complet soit 20 heures par semaine.

Service périscolaire pour la rentrée 2023-2024

Le service périscolaire connaissant des effectifs fluctuant au cours d'une même année scolaire, les besoins en personnel sont toujours variables.

Considérant que le bon fonctionnement du service, implique le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié au taux d'encadrement des animateurs selon l'effectif des enfants inscrits en périscolaire, il est nécessaire de créer des postes d'adjoint d'animation au 1^{er} échelon du grade pour l'année scolaire 2023-2024. La rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon des grades relevant de l'échelle C1.

Service Technique

La forte activité au sein du service nécessite de créer un poste non permanent en renfort sur le grade d'Adjoint technique à 20 heures par semaine. (Gardien de gymnase)

Ecole de musique

Le départ d'un agent par mutation dans une autre collectivité, oblige la CCPH à remplacer l'agent parti. Afin de recruter dans les meilleures conditions, il est nécessaire de créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 16,5/20^{ème} d'heures par semaine et de créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique à 16,5/20^{ème} d'heures par semaine. (Spécialité Trompette)

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions) **DECIDE** :

- De créer un poste d'agent social à 28 heures par semaine faisant suite au départ par mutation interne d'un agent,
- De créer un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet faisant suite au départ par mutation d'un agent et à une réorganisation interne du service et de supprimer un emploi d'EJE à temps complet,
- De créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet soit 20 heures par semaine,
- De créer 15 postes d'adjoint d'animation à temps non complet pour des durées de travail dont l'amplitude sera de 6 heures à 25 heures hebdomadaire pour l'année scolaire 2022-2023. Les fonctions exercées seront celles d'animateurs de centre de loisirs sur la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024,
- De créer 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet soit 28 heures par semaine. Les fonctions exercées seront celles de Directeur ou Directeur adjoint de périscolaire de centre de loisirs sur la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024,
- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique en renfort pour 20 heures par semaine,
- De créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 16,5/20^{ème} d'heures par semaine,
- De créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique à 16,5/20^{ème} d'heures par semaine.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-126_2023-DE

Berser
Levrault



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

✱ ✱ ✱ ✱ ✱

N°127/2023

Objet : Ressources humaines : création et transformation de postes

Recrutement RPE

Le Président expose que dans le cadre du futur recrutement de la directrice du RPE et compte tenu des dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux et aux agents contractuels, il est nécessaire de modifier la délibération 07-2007 du 18 janvier 2007 prise lors de la création de l'emploi d'Educateur jeunes enfants. En effet, lors de la dernière sélection des candidats cette année, il n'a pas été possible de recruter un agent titulaire du grade. La CCPH doit recruter un agent contractuel, ayant le diplôme requis d'EJE.

Afin de répondre aux besoins du service et respecter le cadre légal, il est nécessaire de modifier la délibération et de préciser « *qu'en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve que la recherche de candidats statutaires ait été infructueuse* ».

Modification de la délibération prise en avril 2023

Le Président explique qu'il s'est glissé une erreur dans la rédaction de la délibération n°076-2023 faisant référence à la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 11/20 d'heures par semaine. En effet, le temps de travail doit être fixé à 10/20^{ème} d'heures par semaine.

Par ailleurs afin de prendre en compte l'expérience et le diplôme du futur candidat, il est nécessaire de créer également le poste dans le grade d'Assistant d'enseignement artistique.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions) :

- **DECIDE** de modifier la délibération n°07/2007 du 18 janvier 2007,
- **AUTORISE** le Président au recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans, ayant le diplôme requis d'Educateur jeunes enfants,
- **DECIDE** de modifier la délibération n°076/2023 du 13 avril 2023,
- **PREND ACTE** que le temps de travail du poste est fixé à 10 heures par semaine,
- **DECIDE** de créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique à 10 heures par semaine.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-127_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-128_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖

N°128/2023

Objet : Ressources humaines : Promotion interne

Le Président expose que dans le cadre du déroulement des carrières, la collectivité a proposé à la promotion interne les dossiers de certains agents pour lesquels l'adéquation des missions exercées nécessite d'accéder à la catégorie hiérarchique supérieure. Conformément aux lignes directrices de gestion arrêtées par CDG 70, certains agents ont été promus et inscrits sur une liste d'aptitude.

Il est proposé de transformer les emplois suivants :

Nombre de poste	Poste à supprimer Grade actuel	Nombre de poste	Poste à créer suite à avancement de grade	Date de transformation
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Attaché	01/10/2023
1	Agent de maîtrise principal	1	Technicien	01/10/2023

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions) **DECIDE** de transformer et de créer les emplois décrits ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°129/2023

Objet : Ressources humaines : référent déontologue pour les élus

Le Président expose que la loi dite 3DS du 21 février 2022 et son décret d'application publié au journal officiel du 7 décembre 2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1^{er} juin 2023 de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales ».

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts (marchés publics, achats de la collectivité, recrutement ...) dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Il n'est pas responsable des actions de l'élu, ce dernier décidant en son âme et conscience de respecter ou non les conseils fournis.

Le CDG 70 propose de mettre au service des collectivités une équipe de référents déontologues, experts et polyvalents pour exercer la mission d'assistance et de conseil auprès des élus afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires. Cette nouvelle prestation est soumise à des conditions financières. La collectivité doit s'engager à verser une contribution à savoir :

- 97 € par saisine traitée lorsque les missions du référent déontologue ont été réalisées par un référent unique,
- 257 € par saisine traitée lorsque la saisine nécessite l'examen par le collège des référents déontologues.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à faire appel à l'équipe de référents déontologues en cas de besoin et à signer la convention financière avec le centre de gestion pour une durée de 6 ans.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-129_2023-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. Leclercq", enclosed within a blue rectangular border.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-130_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°130/2023

Objet : Admission en non-valeur de créances service Ordures ménagères

Le Président expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

• Ordures Ménagères

La fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 24 907 factures en 2022 (24 836 en 2021) pour 9 907 abonnements. Pour mémoire le montant de la redevance s'est élevé à **1 647 038,60€ en 2022**.

Aussi, il est proposé de distinguer selon qu'il s'agit de créances éteintes ou d'admission en non-valeur et d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
TOTAL HÉRICOURT	- €	17,92 €	94,65 €	- €	- €	- €	112,57 €
TOTAL CREANCES ETEINTES (6542)	0,00 €	17,92 €	94,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	112,57 €

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des

particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée.

La Communauté de communes conteste quasi systématiquement ces demandes et proposent un échelonnement de la dette.

Cependant le Tribunal émet régulièrement des décisions d'effacement des dettes. Il est alors nécessaire pour la CCPH d'admettre en non-valeur ces créances. Cette décision doit toujours être validée par une délibération de l'assemblée communautaire.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **112,57 €** portant sur les années de 2018 et 2019.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre) **DECIDE** d'admettre en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de **112,57 € pour les créances éteintes au compte 6542.**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023
Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-130_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-131_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°131/2023

Objet : Sortie du patrimoine d'une benne de collecte – Cession à l'entreprise SG location

Le Président expose suite à la réception d'une nouvelle BOM au service de collecte, que le camion de collecte AD-202-DA immatriculé en octobre 2009 ne sera plus utilisé car il nécessite d'importants frais de réparation et de mise en conformité. Les équipements informatiques nécessaires à la lecture des puces des bacs ont été retirés et réemployés sur la nouvelle benne.

Aussi il convient de le réformer en raison de sa vétusté et de le sortir de notre actif. Une seule offre de reprise nous a été adressée, elle provient de la société SG LOCATION, 52 voie romaine 52150 Graffigny-Chemin pour la somme de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à réformer le camion immatriculé AD-202-DA, à le céder à la société SG LOCATION pour la somme de 4 000 € HT et à signer les actes, pièces et documents afférents à cette cession.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-132_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°132/2023

Objet : Service commun – adhésion de la commune de AIBRE

Vu la délibération n°162/2018 de création du service commun « Ressources Humaines – Finances-comptabilité – Paies »

La commune de AIBRE a sollicité la Communauté de communes afin de bénéficier du service commun. Monsieur le Maire de Aibre souhaite recourir à notre service commun Ressources humaines – Finances – paies, pour pallier l'absence à long terme de sa secrétaire de mairie, il convient de répondre à ce besoin et répondre ainsi à la continuité du service public.

Depuis sa création par délibération en 2018, la CCPH a recruté un agent à temps complet mis à disposition de Champey pour 20/35 d'heures et Mandrevillars pour 15/35 d'heures. Actuellement, un nouvel agent a été recruté à la CCPH pour être mis à disposition à hauteur de 4/35 d'heures auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vernoy et pour dépanner la commune d'Etobon à hauteur de 8/35 d'heures (en 2022 uniquement).

Aujourd'hui la demande du maire d'Aibre nécessite de trouver une nouvelle candidature afin de renforcer le service commun et donner satisfaction au maire. Il a été proposé de retenir la candidature d'une personne qui a suivi la formation « secrétaire de mairie » en partenariat avec le GRETA et le CDG 70 et qui est disponible pour démarrer la mission à compter du 01/09/2023.

Le contrat sera élaboré sur une durée déterminée de 1 an pour 20 heures par semaine auprès d'Aibre et de 10 heures par semaine pour parfaire sa formation et également intervenir au sein de différents services de la CCPH (accueil, secrétariat, remplacement service commun, remplacement agent en maladie...).

Il sera nécessaire que l'agent dispose au sein du service comptabilité/finances de la CCPH des accès et outil logiciel de la commune. La Commune et la Communauté de communes prendront l'attache de l'ADAT afin de disposer d'accès aux logiciels utilisés pour la gestion communale.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de donner un avis favorable à ce mode d'organisation,
- **DECIDE** de donner son accord pour créer un emploi non permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à hauteur de 30 heures par semaine pour un an,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'adhésion au service commun avec la commune de AIBRE et à la facturation des heures afférentes,
- **AUTORISE** le Président à prendre l'attache de l'ADAT.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-132_2023-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-133_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
12 juillet 2023

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

**Nbre de membres titulaires
présents**

25

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°133/2023

Objet : Information sur le groupement de commandes du groupe scolaire et du pôle périscolaire d'Echenans sous Mont Vaudois

Le Président expose que par délibération en date du 28 janvier 2022, le Conseil communautaire a acté de la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage déléguée des communes de Brevilliers, Echenans sous Mont Vaudois et Mandrevillars en vue de construire un pôle scolaire et périscolaire.

Ce projet a connu des évolutions et concerne désormais le regroupement en un seul site de l'école d'Echenans sous Mont Vaudois et du pôle périscolaire.

Le projet consiste en :

- La construction d'espaces dédiés à l'accueil des scolaires pour 680 m²,
- La construction d'espaces mutualisés scolaire périscolaire pour environ 230 m² (salle d'activités, local technique - chaufferie, sanitaires, local poubelles, préaux),
- La construction de locaux dédiés au périscolaire pour environ 350 m².

Des aménagements extérieurs mutualisés sont également envisagés pour environ 800 m² (cours) auxquels s'ajouteront des aménagements de parking et de voirie pour environ 1 200 m² dont les conditions de mutualisations ne sont pas définies.

Localisation du projet :

Le projet se situe sur la commune d'Echenans sous Mont Vaudois, sur la parcelle qui accueillait le terrain de foot.

Programme de l'opération :

Des éléments du programme restent à confirmer avant d'engager la consultation de maîtrise d'œuvre pour ce projet : détail des surfaces et des espaces attendus, espaces mutualisés, schéma fonctionnel du bâtiment, définition des attentes d'un point de vue énergétique, environnemental, développement durable. A défaut d'attentes exprimées sur le niveau de performance énergétique, il sera demandé la réglementation du décret tertiaire.

Les attendus concernant le parti pris architectural ne sont pas précisés.

Coût d'opération estimé : 3 M d'€ HT

Procédure de consultation du maître d'œuvre :

Compte tenu des estimations travaux et s'agissant d'une construction neuve, le marché de maîtrise d'œuvre est estimé à un montant supérieur à 215 000 € HT. La procédure de consultation est donc celle du Concours restreint conformément au code de la Commande publique.

Calendrier envisagé :

Procédure de concours

- Juillet à septembre 2023 : définition du programme de concert avec les 2 communes.
- Octobre 2023 : publication d'un avis de concours au JOUE (journal officiel de l'union Européenne), au BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics) et sur le profil acheteur de la CCPH.
- Mi-novembre 2023 : (30 jours mini après l'envoi de l'avis de concours) réception des candidatures.
- Octobre / novembre 2023 : composition d'un jury : membres de la CAO (6 personnes) + 1/3 de ces membres en cas de qualification professionnelle exigée soit au moins 3 architectes.
- Deuxième quinzaine de novembre 2023 : ouverture des candidatures et analyses de celles-ci. Demandes éventuelles de complément adressées aux candidats.
- Décembre 2023 :
 - 1^{ère} réunion du jury qui rend un avis motivé au regard des critères de sélection des candidatures définis.
 - Etablissement par le pouvoir adjudicateur de la liste des candidats admis à concourir après transmission par les candidats sélectionnés par le jury des attestations fiscales, sociales, ...
 - Information des candidats retenus.
- Janvier 2024 :
 - Etablissement par le conseil communautaire de la liste des candidats admis à concourir. Ce nombre doit être suffisant (le minimum de 3 est fortement recommandé).
 - Information des candidats non retenus du rejet de leur candidature.
- Mars 2024 :
 - Réception des offres (délais de consultation pour les offres mini 40 jours, maxi 90 jours).
 - Les offres sont ouvertes et anonymisées.
- Mars-avril 2024 :
 - 2^{ème} réunion du jury : les plans et projets sont examinés, un PV est établi et les offres sont classées.
 - Après établissement du classement : levée de l'anonymat, possibilité d'une audition par le jury : établissement d'un second PV.
 - Attention : aucune négociation ne doit être engagée par le jury.
- Avril ou mai 2024 : le conseil communautaire choisit le ou les lauréats au vu des PV et de l'avis du jury.
- Mai 2024 :
 - Emission et publication d'un avis de résultat de concours.
 - Information des participants non retenus et versement d'une prime à chacun de ces participants (montant fixé dans l'avis et correspondant au prix des études à effectuer abattu de 20% max).

Ouverture de la phase marché : passation d'un marché négocié

- Juin 2024 :
 - Négociation avec le ou les lauréats du concours.
 - Choix du lauréat.
- Juin-juillet 2024 : signature du marché, transmission au contrôle de légalité, notification du marché, publication de l'avis d'attribution (BOAMP, JOUE, profil acheteur).
- Juillet-août 2024 : commencement d'exécution des missions de maîtrise d'œuvre.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-133_2023-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-134_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
12 juillet 2023

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

**Nbre de membres titulaires
présents**

25

**Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents**

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VEROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°134/2023

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil communautaire

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ⊗ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ⊗ Marchés publics : en € HT :

05/06/23	M239/2023	GYMNOVA	Fournitures	Protections éléments gym	13375 MARSEILLE Cedex 12	4 125,00 € HT
06/06/23	M245/2023	ADCH	Services	CAOM	70400 HERICOURT	36 000,00 € HT
14/06/23	M259/2023	ESE	Fournitures	Bacs de collecte OM et Tri	71108 CHALON SUR SAONE	6 711,87 € HT
26/06/23	M279/2023	SALVADOR	Travaux	Habillage phonique cantine Cadet	70400 GONVILLARS	14 227,00 € HT

- ⊗ Contrat de location : NEANT
- ⊗ Contrat d'assurance : NEANT
- ⊗ Régies comptables : NEANT
- ⊗ Dons et legs : NEANT
- ⊗ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ⊗ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ⊗ Conventions de formation du personnel : NEANT

Ⓢ Contrats de travail à durée déterminée réalisés pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2023 :

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Remplacement	2	8 h	1
ACCUEIL			
Remplacement	1	35 h	1
CRECHE			
Remplacement	1	23,5 h	1
Remplacement	2	35 h	2
Remplacement	1	28h	1
TECHNIQUE			
Renfort	1	24h	1
OM			
Renfort d'activité	1	35h	1
Vacance d'emploi	1	35h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023
 Le Président,



Envoyé en préfecture le 21/07/2023 Reçu en préfecture le 21/07/2023 Publié le ID : 070-247000722-20230718-134_2023-DE	
--	---

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juillet 2023 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 070-247000722-20230718-135_2023-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 18 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le mercredi 12 juillet 2023.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
12 juillet 2023

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres titulaires
présents

25

Nbre de membres
suppléants avec voix
délibérative présents

4

Nbre de suffrages exprimés

40

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHÉ, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) - membres titulaires, Christelle BELTRAN (CHAGEY), André LOUIS (ETOBON), Fabien DESGRANGES (LUZE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Quentin HAFEKOST à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Maryse PORTAZ à Sylvie DAVAL / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Myriam IOSS à Guy GREZEL / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

✦ ✦ ✦ ✦ ✦

N°135/2023

Objet : Ressources humaines : Service Périscolaire - Transformation de deux postes

Le Président expose que dans le cadre de la bonne organisation du service Périscolaire et compte tenu du départ de certains agents (retraite, mutation), la CCPH doit revoir le temps de travail de deux postes d'animateur. En effet, au regard des heures complémentaires réalisées tout au long de l'année, il est proposé de transformer deux postes de 25 heures par semaine par deux postes de 28 heures par semaine. Cette décision doit permettre de valoriser le travail effectué au quotidien par les agents concernés, dans un service où les horaires de journée sont discontinus et modifiables selon les inscriptions des enfants et les arrêts de travail.

Cela va permettre également de fidéliser de bons professionnels dans l'animation au sein de notre structure et favoriser la stabilité des équipes.

Le statut des deux agents est également modifié car ils seront alors affiliés au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **AUTORISE** ces deux transformations de poste et **DECIDE de** créer un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et un emploi d'adjoint d'animation à hauteur de 28 heures par semaine à effet du 1^{er} septembre 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 19 juillet 2023

Le Président,